



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 200706-09)**

**SÉANCE DU 6 JUILLET 2020**

*L'an deux mil vingt et le six du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFLET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Pierre DAGOIS a donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manu PORTET a donné pouvoir à M. Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE a donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Dans le cadre de l'exécution du Budget Communal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à affecter le résultat d'exploitation 2019 du budget principal de **3 276 318,05 €**.

Il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation de l'exercice : excédent de la commune	3 276 318,05
Affectation obligatoire :	
- résultat de la section investissement pour la commune	- 1 440 954,60
- Restes à réaliser de la commune (dépenses) :	- 1 834 602,35
- Restes à réaliser de la commune (recettes) :	+ 1 646 922,56
- Affectation en réserve (1068)	1 628 634,39
- Affectation à l'excédent reporté (article 002)	1 647 683,66

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte l'affectation des résultats présentée ci-dessus.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **- 9 JUIL. 2020**  
et publication ou notification du **13 JUIL. 2020**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza*



EMMANUEL ALZURI